

ARRÊTÉ MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019 TOURNAGE FILM France-tv

Le Maire de la commune de FREISSINIÈRES,

- **Vu** le Code Général des Collectivités et notamment les articles L131-1, L134-4 et R131-3.
- **Vu** la demande de France-tv de réaliser du film « Alex Hugo »,

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER – Stationnement interdit sur la parcelle D1408 située aux Bellons et circulation interrompue par des microcoupures de 5 minutes maximum le jeudi 11 juillet 2019 de 8h à 19h entre la piste forestière « l'Ubac des Bellons »

ARTICLE 2 – Le présent arrêté ne s'appliquera pas aux véhicules de sécurités, des forces de police ou de gendarmerie, des services d'incendie et de secours, véhicules de France-tv.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté sera affiché sur place et aux lieux habituels.

ARTICLE 4 – Les contrevenants pourront faire l'objet de poursuites conformément aux lois.

ARTICLE 5 – Le Maire et la Gendarmerie sont chargés de l'exécution de cet arrêté.

Ampliation à :

M. le Commandant de la brigade de gendarmerie de l'Argentière-la-Bessée.
Les archives communales

Freissinières, le 24 juin 2019

Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS

